

« Le commerce présente un intérêt vital pour l'économie de la Saskatchewan, a indiqué pour sa part M. Lingenfelter. Aussi devons-nous aider nos exportateurs à livrer concurrence dans le monde en leur assurant les meilleurs services possibles. Le gouvernement de la Saskatchewan s'est employé très activement, de concert avec les entreprises, à accroître les débouchés extérieurs de manière à créer des emplois dans la province. En renforçant notre coopération entre notre gouvernement et le gouvernement fédéral, nous serons à même d'en faire encore davantage à ce chapitre. »

L'entente intervenue marque un jalon important dans le Plan d'action bilatéral de la Saskatchewan et du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité de la confédération canadienne. Les premiers ministres avaient lancé cette initiative lors de leur rencontre de décembre 1993. Le Plan d'action officiel a été signé par les premiers ministres Jean Chrétien et Roy Romanow en juillet 1994.

- 30 -

Le texte du protocole d'entente figure en annexe.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

ou auprès de :

Gerry Adamson
Développement économique de la Saskatchewan
(306) 787-2222